

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS

Quel accord pour la reprise ?

Le 13 novembre, les négociations se poursuivaient dans les locaux de la direction départementale de la Main-d'œuvre, en présence du directeur de cet organisme. Une centaine de grévistes étaient venus renforcer la délégation intersyndicale, houspillant et harcelant les patrons pour leur faire perdre leur superbe.

Sous leur pression et celle des ministères du Travail et de l'Économie, les patrons finirent par lâcher l'intégration au statut du personnel du Centre technique informatique — sauf modalités de recrutement et de promotion à examiner en Commission tripartite (délégués du CTI, des organisations syndicales de la CEP et de la direction du CTI), ainsi que la stagiarisation des auxiliaires ouvrant voie à la titularisation au bout d'un an.

En ce qui concerne la réduction du temps de travail, les choses ont commencé à se corsier dès le début, lorsque les patrons voulurent amener les organisations syndicales à négocier sur leurs propres bases, c'est-à-dire sur des contreparties inacceptables : horaires variables, temps partiels, travail continu, brigades et équipes chevauchantes. Le souhait de la direction étant l'ouverture d'une brèche dans le décret de mars 37 interdisant l'ouverture d'agences six jours sur sept, ainsi que les équipes chevauchantes dans les banques.

La direction générale en cela, se trouve confortée par le protocole d'accord sur les 39H signé en juillet, vigoureusement dénoncé par la CFDT, la CGT et le SU à la Caisse d'épargne de Paris.

A la demande du ministère du Travail et pour débouler la situation, les organisations syndicales élaborèrent un calendrier : 37H au 1/1/82 ; 36H au 1/7/82 ; 35H au 1/1/83, calendrier proposé à l'assemblée générale et accepté. Compromis très acceptable si l'on en était resté là. Mais un plus gros recul devait être entamé lorsque l'assemblée générale discuta de la question de savoir si l'on devait négocier la réduction du temps de travail sur la base de l'horaire légal affiché (40H) ou sur la base du temps de travail effectif (37H30 parait-il). Mais cette concession antérieure à la réunion du 13, n'eut pas l'effet escompté. Les patrons sentant la faille et le recul du personnel, profitèrent de cette situation pour avancer encore plus leurs contreparties et proposer un projet plus dur à bien des égards, que celui qu'ils voulaient imposer en 79-80 sous Giscard. Même s'il assortissait les contreparties d'un calendrier prévoyant 36H au 1/7/83, le projet patronal est inadmissible et inacceptable. Beaucoup pensaient déjà que mieux valait le statu quo en matière de temps de travail, que les 36H avec les contraintes qui bouleverse-

ront conditions de vie et de travail.

Lundi 16, coup de théâtre. Les patrons tentèrent la chance, en maniant le chantage. « Signez le protocole d'accord globalement, c'est à prendre ou à laisser ». Ce chantage eut pour effet d'ouvrir une brèche dans l'intersyndicale jusqu'alors soudée. D'un côté le SU et la CFDT refusent de se placer sur ce terrain, de l'autre la CGT estimant que des points positifs importants étaient obtenus et que le tout faisait un protocole d'accord « globalement positif », quitte à ouvrir la brèche dans le décret de mars 37.

Après débat, l'assemblée générale estima qu'il fallait absolument tenter de faire en sorte que la direction générale retire ses prétentions en la matière.

Après débat, l'assemblée générale vota majoritairement la proposition de la CFDT et du SU de signer un accord partiel qui reprendrait seulement les faits positifs. A nouveau, des contacts furent pris avec les pouvoirs publics (ministères du Travail et de l'Économie) et décision fut prise de se rendre au cabinet de Mauroy. Les organisations syndicales étaient reçues par Pellissier, chef de cabinet, qui écouta poliment la délégation. Elle plaidait en faveur de l'accord partiel, et il répondit que cet accord global correspondait à la politique gouvernementale, mais que réponse serait rendue lundi 23. Comme on pouvait s'y attendre, la réponse fut négative.

La situation devant laquelle on se trouvait désormais était la suivante : 27 jours de grève ; les grévistes un peu à bout de souffle et les organisations syndicales placées devant un protocole d'accord global comportant des points inacceptables.

Trois organisations, trois positions. La CFDT estimait qu'elle doit conserver en la matière son autonomie de décision et donc ne s'est pas sentie liée par un vote de l'assemblée générale. Le SUACCE dans un premier temps a combattu l'accord global tout en s'engageant à respecter la décision majoritaire de l'assemblée générale. La CGT quant à elle, signera ce protocole d'accord global, « globalement positif ». Vote de l'assemblée générale : 215 pour signer, 153 contre, 10 abstentions. La décision de la CFDT est déterminante car elle s'appuie sur un droit de veto que lui offre l'article 54 du statut. Il prévoit que pour « modifier les horaires, l'accord des organisations syndicales est nécessaire ». Cette position ferme prend encore plus de poids à l'heure où les négociations nationales sur le temps de travail — où les exigences patronales sont les mêmes — sont en train de sombrer dans l'échec.

Correspondant



CHARBONNAGES

«Embauchez vite et partout»

« Nous avons la possibilité dès 1982 d'augmenter la production tout en préparant l'avenir, et ceci sans investissement immédiat important. Il faut embaucher vite et partout afin de faire tourner notre outil de production à plein. » C'est la conviction réaffirmée de la Fédération nationale des travailleurs du sous-sol CGT. Or, « la direction des Charbonnages qui a élaboré ses plans en connaissant parfaitement nos possibilités, en usant donc de cartes truquées, fait tout pour freiner la mise en application de la nouvelle politique. »

C'est ce que la délégation de cette fédération CGT, reçue le 20 novembre par le ministre de l'Énergie, Edmond Hervé, s'est attachée à démontrer lors de cette entrevue.

G.C.

Rendant compte de cette entrevue devant la presse, le lundi 23, le secrétaire général de cette fédération, Augustin Dufresne, enregistrait avec satisfaction « la volonté du ministre de débattre largement avec notre organisation syndicale, (...) et la réaffirmation de mettre effectivement en place une nouvelle politique charbonnière ». Il concluait à « la nécessité d'une grande vigilance et d'une intervention active de toutes les forces intéressées par cette politique nouvelle ».

Cette politique nouvelle, c'est celle pour laquelle s'est toujours battue la CGT et qu'a décidée, il y a deux mois, le Parlement en votant la relance de la production charbonnière.

La direction des Charbonnages (la même que sous Giscard) s'efforce de s'y opposer. Ainsi, les plans prévus pour 1982 sont en hausse certes par rapport aux prévisions du plan Giscard, mais en baisse par rapport à la production de 1981 : — dans le Bassin du Nord-Pas-de-Calais, la production atteindra 3,850 millions de tonnes en 1981 ; il est prévu 3,630 millions de tonnes en 1982. Les 1 000 embauches prévues ne compenseront pas les départs et les effectifs seraient réduits de 1 600.

— la production baisserait également de 200 000 tonnes en Lorraine ainsi que dans le Bassin du Centre-Midi.

A propos des cartes truquées, dont use la direction des Charbonnages (cartes reproduites d'ailleurs très largement actuellement dans le journal *Les Echos*), Augustin Dufresne cite le cas des coûts de production :

« La référence aux coûts actuels pris en eux-mêmes pour faire une projection sur l'avenir n'est pas sérieuse. Les prix sont gonflés par la liquidation, la non utilisation des capacités de production, le poids des frais fixes d'exploitation, d'administration, sur un tonnage toujours plus réduit. (...) L'astuce des Charbonnages aujourd'hui, est de raisonner en matière de coût de production au niveau de chaque gisement pris individuellement. Cela permet à la direction de déclarer d'emblée que la poursuite de l'exploitation de l'essentiel des Bassins du Nord-Pas-de-Calais et du Centre-Midi n'est pas rentable, compatible avec la limite financière de 2,5 centimes la thermie fixée par le gouvernement, de poursuivre sa liquidation pour ne conserver en exploitation que la Lorraine et la Provence. (...) C'est le prix moyen national qu'il faut prendre en compte, prix moyen qui n'est d'ailleurs pas plus élevé qu'en RFA. (...) » Il y a d'ailleurs une relance de la production charbonnière dans tous les pays d'Europe et depuis des années (sauf la Belgique et hier la France).

Pourquoi cette attitude de la direction des Charbonnages, qui se manifeste d'ailleurs tout autant sur le plan social (salaires et durée du travail) ? « On sait — dit Augustin Dufresne — que derrière cette opposition politique à la relance de la production nationale, se profilent de puissants intérêts économiques et financiers des sociétés pétrolières privées qui matrisent le marché des charbons importés. »

La CGT en voit une autre manifestation dans le projet de réorganisation des services commerciaux, visant en fait à isoler ce secteur, ce qui, outre la division introduite dans le personnel, permettrait de rendre plus difficile le contrôle (notamment des importations) ; cette réorganisation permettrait en outre une opération de « tri » du personnel dont on voit quelles pourraient en être les finalités.

Quant à l'argument, qui a eu court, selon lequel on ne trouverait plus de volontaires pour la mine, la CGT a fait la démonstration contraire et éclatante, en organisant des bureaux d'embauche dans les bassins, à l'entrée des puits (non sans que la direction tente d'ailleurs de s'y opposer de façon même musclée).

Dans le Nord-Pas-de-Calais la CGT a recueilli ainsi 3 867 demandes, en grande majorité de jeunes, de formations diverses dont 2 817 chômeurs et 1 050 actifs ; près de la moitié souhaitant travailler au fond.

La CGT évalue à 4 000 par an le nombre d'embauches qui serait nécessaire

dans ce bassin (à la fois pour compenser les départs et accroître les effectifs).

Cette opération de mobilisation va être étendue à tous les bassins : à Monceaux-Mines, 400 inscriptions ont été recueillies en quelques jours. A Destival, pour la réouverture du puits, il n'a fallu que 2 heures pour recueillir le nombre de candidatures suffisant.

Les besoins estimés par la CGT sont de l'ordre de 1 500 à 2 000 par houillère (il y en a 7). Et chaque emploi à la mine en induit en moyenne deux autres dans les secteurs qui lui sont directement liés...

Pour appuyer cette bataille pour l'emploi, la CGT souhaite que la clarté soit faite sur les possibilités de production : le ministre a notamment donné son accord pour un inventaire objectif des ressources dont il reste à fixer les modalités. Il pourrait être réalisé en deux mois. Pour la CGT, l'objectivité d'une telle opération exige que les dirigeants des Charbonnages n'en soient évidemment pas maîtres d'œuvre...

VOIX DU NORD : « LES BERLINES FLEURIES »

Il y a une trentaine d'années, André Stil livrait aux lecteurs une chronique de la vie et des luttes des hommes et des femmes du Nord, d'où lui-même est originaire, avec « *Le mot mineur, camarades* ».

Toujours dans les années 50, dans « *La Seine a pris la mer* » et avec la trilogie qui compose « *Le premier choc* », il s'est attaché à refléter la condition et le combat de la classe ouvrière au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Si l'ensemble de son œuvre est fortement marquée du style populiste — André Stil a d'ailleurs obtenu le Grand Prix du roman populiste en 1967 — ses autres ouvrages semblent souvent dans un romanesque désuet.

Aujourd'hui avec « *Les berlines fleuries* », il renoue avec la veine de ses premiers romans.

Antoine, Adrien, Edmond, Médéo... des hommes et des femmes du Nord ; Denain, Anzin, Vieux-Condé... des villes du Nord. Au fil des pages, où Stil mêle ses propres souvenirs, le lecteur partage un demi siècle de joies et de peines des « gueules noires » et des « hommes d'acier » de cette région riche en tradition de lutte.

« *Les berlines fleuries* » — André Stil. Hachette 56,00 francs (prix *Herbes sauvages*).